

<https://enseignants.se-unsa.org/Action-sociale-l-Unsa-Education-fait-des-propositions>



Action sociale : l'Unsa Éducation fait des propositions

- Mon argent et moi - Mes prestations - Les autres aides -

Date de mise en ligne : mercredi 20 mars 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Dans le cadre de l'agenda social, une concertation sur l'action sociale vient de s'ouvrir entre le ministère et les organisations syndicales afin de réfléchir à des pistes d'amélioration des prestations existantes et d'en créer de nouvelles répondant à des besoins cruciaux.

Les objectifs du ministère

Trois grands objectifs sont fixés par le ministère :

- renforcer l'action sociale en prenant en compte tous les publics et apporter une meilleure connaissance des aides existantes via une communication plus claire et accessible ;
- avoir une vigilance particulière à l'égard des personnels qui sont dans une situation de grande précarité ;
- veiller à une action sociale qui témoigne d'une meilleure qualité de vie professionnelle et personnelle (accès au logement, à la restauration, à la culture et aux loisirs).

Pour éviter les différences de traitement entre les académies, une réflexion est menée sur un accroissement du cadrage national. Il est également nécessaire de renforcer la prise en compte de la santé des personnels, avec une médecine du travail quasi inexistante à ce jour dans l'Éducation nationale.

Les chèques Cesu(*) au coeur des discussions

Le SE-Unsa demande d'étendre l'ouverture du droit au Cesu à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale comme les AED qui en sont pour le moment exclus.

Afin d'éviter la disparité constatée entre les différentes académies et pour compenser le besoin d'une aide de la garde d'enfant(s) de plus de 6 ans, l'Unsa Éducation demande l'extension de ce droit jusqu'aux 12 ans des enfants.

L'avis du SE-Unsa

Les objectifs affichés doivent se traduire rapidement par des mesures concrètes. Lors des discussions, l'Unsa sera force de propositions.

L'Unsa demande une meilleure communication des prestations liées à l'action sociale et d'y sensibiliser les personnels dès le début de leur carrière pour ne pas passer à côté des aides possibles.

L'Unsa demande également la mise en place d'un accompagnement juridique pour les personnels dans le besoin.

L'Unsa Éducation a mis en place une 7e édition du Baromètre des métiers avec une partie consacrée à l'action sociale.

(*) Chèque emploi service universel, aide à la garde d'enfant(s) de moins de 6 ans